

N°	1	6	2
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil huit Le vendredi 24 octobre à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.		
- Règlement du droit des agents de l'Institution Bresle	Etaient présents ce jour : MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, MAQUET, PECQUERY, VANSEVENANT.  Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL, MM. ARCILLON, JACOB (pouvoir à M. Vansevenant), JUMEL, MAUGEZ (pouvoir à M. Pecquery), SENECAL.		
DATE DE LA CONVOCATION :	9 octobre 2008		
NOMBRE DE DELEGUES :	<b><u>- Règlement de la collectivité : du droit des agents</u></b> M. PECQUERY explique qu'afin d'organiser la gestion des ressources humaines de la collectivité, un projet de règlement de la collectivité intitulé « du droit des agents » est proposé avec l'ordre du jour pour être débattu en séance. Ce règlement doit permettre de faire face à la plupart des situations que l'Institution sera amenée à rencontrer en termes de gestion de ses personnels. Ce règlement devra ensuite être approuvé en CTP.		
En exercice	15	M. BILLARD indique que ce projet de règlement a été travaillé en partenariat avec le service juridique du Centre de gestion de la Seine-Maritime.	
Présents	8		
Votants	10	<i>Les membres du Conseil d'administration, après avoir entendu les intervenants, donnent leur accord sur le projet de règlement et autorisent le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à sa mise en œuvre (passage en CTP, mise en œuvre des modalités d'application et d'organisation du compte épargne temps,...).</i>	

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'Institution,**

**Jacques PECQUERY**